

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 2 (1929)
Heft: 5

Vereinsnachrichten: Nouvelles des Sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des Sociétés.

Société pour l'amélioration du logement.

Rapport 1928-1929.

Notre Société a été gravement éprouvée, durant cet exercice, par la mort de son Vice-Président, M. Camille Martin, dont la compétence dans les questions qui nous occupent, dont le dévouement infatigable rendaient la collaboration infiniment précieuse. Nous conservons tous le souvenir de sa bienfaisante activité et nous nous efforcerons de mettre au service de notre Société, sinon sa compétence inégalable, du moins un zèle et une persévérance voisins du sien.

Le Docteur Montandon depuis plusieurs années manifestait son intention de quitter la présidence où pendant si longtemps il a exercé une direction ferme, avisée, suscitant d'intéressantes enquêtes, provoquant d'utiles recherches.

Il a finalement mis, malgré notre insistance, ce projet à exécution, acceptant seulement le poste de vice-président.

Nous avons eu, pendant l'exercice écoulé — qui fut particulièrement court — une Assemblée générale et trois séances de comité. Les membres de notre Société sont actuellement de 273, dont 19 à vie, et nous pouvons compter sur de nombreuses admissions dans les mois à venir.

Nous nous sommes occupés principalement, durant cet exercice, de la nouvelle loi sur les constructions au sujet de laquelle nous avions présenté au Gouvernement et à la commission du Grand Conseil des suggestions portant sur deux points importants. En premier lieu, nous inspirant des conclusions des enquêtes menées par nos Commissions et aussi des considérations d'hygiène presque élémentaire, nous avons demandé que les logements en sous-sol des bâtiments existants soient soumis aux mêmes obligations que ceux des constructions nouvelles, obligations précisées dans l'article 39 de la nouvelle loi. Nous recommandions, pour les logements ne satisfaisant pas aux prescriptions de cet article, leur évacuation dans un délai fort raisonnable de cinq ans. Bien que M. le Président du Département des Travaux publics se soit rangé à notre avis, l'article 75 de la nouvelle loi se contente d'exiger « pour les logements en sous-sol dans les bâtiments existants » qu'ils ne présentent pas un caractère d'insalubrité. Il est bien évident que ce caractère d'insalubrité — même manifeste — sera bien difficilement reconnu et admis, que le Service d'Hygiène ne pourra, avec la meilleure volonté du monde, procéder à une enquête sur tous ces logements, et que ses décisions mêmes pourront être retardées ou annulées par d'interminables recours. Il est très regrettable, dans l'intérêt de la santé publique, que nous n'ayons pas obtenu gain de cause à ce sujet.

Le deuxième point de la nouvelle loi qui avait motivé notre intervention, est celui des cheminées collectives des cuisines et buanderies dont nous demandions la suppression dans les maisons locatives. Là encore, notre intervention n'a pas eu de succès, et la loi autorise ces cheminées à certaines conditions, déterminées par le règlement d'application.

Le Comité a étudié d'autre part, deux propositions, présentées l'une par M. Reverdin, l'autre par M. Hoechel. M. Reverdin a pensé que notre Société pourrait contribuer à la réfection de certains logements insalubres, pour lesquels les propriétaires ne peuvent assurer la charge de ces frais. Les dépenses que ferait notre Société dans ce but seraient remboursées par des acomptes prélevés sur les loyers. Cette intéressante proposition se heurte, dans la pratique, à certaines difficultés dont les principales sont l'exiguité de nos ressources disponibles et le choix d'un immeuble que l'on puisse utilement et facilement modifier.

M. Hoechel qui, depuis la mort de M. Camille Martin, assure avec beaucoup de zèle et d'intelligence la rédaction de notre journal « L'Habitation », a proposé au Comité d'étudier dans quelle mesure et avec quelles collaborations notre Société pourrait organiser une sorte d'exposition d'une ou plusieurs maisonnettes cons-

truites et équipées suivant les données les plus modernes. Cette expérience a été faite à Zurich avec le plus grand succès, les maisonnettes de la Wasserwerkstrasse ayant attiré 35.000 visiteurs. Cette proposition fort séduisante est actuellement à l'étude.

Le Comité a décidé d'inscrire notre Société comme membre de la Société Internationale de l'Habitation, organisme nouveau dont le siège est à Francfort, et qui peut, s'il réalise ses promesses, rendre de grands services, par sa documentation notamment, à la cause de l'habitation. Cette cause, Mesdames et Messieurs, intéresse notre population plus qu'il ne peut paraître: le logis salubre n'est plus considéré comme un luxe, mais comme une nécessité. Il est indispensable que notre Société donne un essor toujours plus grand à la propagande de ses idées pour que la lutte contre le taudis, contre le logis insalubre devienne le fait de chacun et non plus seulement de groupements spécialisés. C'est dans cet esprit sans doute que Mlle Alice Favre, la regrettée bienfaitrice de tant d'œuvres genevoises, a laissé par testament, à notre Société, une somme de 5.000 fr.

Je tiens, en terminant ce rapport, à exprimer mes remerciements aux membres du Comité pour leur dévouement à notre Société et leur précieuse collaboration, et tout particulièrement à M. Francis Reverdin, notre très dévoué secrétaire, dont on ne saurait trop louer les inappréciables services qu'il nous rend.

Le Président :

Dr. Laurent ZOPPING.

Comptes de 1928

RECETTES :

Cotisations	Frs.	912.60
Membres à Vie	»	100.—
Dons :		
Legs M ^{me} Galopin-Schaub	Frs. 2000.—	
» M ^{me} Charles Rigaud	» 10000.—	
Boîtes Semaine Religieuse	» 154.—	» 12154.—
Intérêts	»	» 402.50
Total	Frs.	13569.10

DÉPENSES :

Frais bureau et secrétariat	Frs.	297.40
Local	»	24.—
Impressions et publicité	»	651.—
Bibliothèque	»	12.75
Divers, clichés	»	125 25
Total	Frs.	1110.40

Fortune au 31 décembre 1928 :

Membres à Vie	Frs.	1200.—
Capital disponible	»	» 17657 60
Total	Frs.	18857 60

représentée par :

Livret Comptoir d'Escompte de Genève	Frs.	4894.50
Compte Postal	»	744.75
H. Boveyron & C ^{ie}	»	5218.35
Titres	»	8000.—
Total	Frs.	18857.60

Union Suisse pour l'amélioration du logement.

Rapport 1928 (résumé).

1. Généralités.

L'année 1928 présente les mêmes caractéristiques que 1927. La crise du logement a diminué, mais malgré une grande activité de la construction, particulièrement à Zurich et à Bâle, il y a encore manque de logements bon marché. La hausse des loyers et l'accroissement de la population permet de louer facilement les nouvelles maisons. Les Sociétés Coopératives d'habitation arrivent même à faire concurrence aux appartements des vieux quartiers dans les villes où la hausse des loyers a dé-

passé le taux du coût de la construction. Le manque de petits logements économiques a conduit plusieurs municipalités à subventionner des habitations pour familles nombreuses ou à revenus modestes.

La statistique fédérale, portant sur 19 villes suisses, relève qu'en 1928 il a été mis sur le marché 7.304 logis, c'est-à-dire 1.207 de plus qu'en 1927 et 2.116 de plus qu'en 1926. Les villes de Bâle, de Berne et de Zurich y ont contribué pour le 67 %. La part des Coopératives d'habitation sera publiée plus tard.

2. Comité central.

La composition du Comité n'a pas été modifiée, il a tenu 5 séances. Il a cherché à prendre contact dans la mesure du possible avec les Sociétés affiliées et s'est rendu sur place pour la visite des constructions subventionnées par le fonds de roulement.

3. Membres.

Le nombre des membres augmente régulièrement ; ce sont, soit des Coopératives, des Associations ou des particuliers. Les efforts pour constituer une section de la Suisse centrale n'ont pas encore abouti. La direction de la Section bernoise a été transférée de Berne à Bienne, où M. Abrecht a pris la direction. La Section bâloise a fusionné avec la Fédération des Sociétés Coopératives d'habitation de Bâle, ce qui est particulièrement heureux pour l'influence de notre mouvement coopératif.

4. Revue de l'Union Suisse.

Notre revue en langue allemande a pris le titre « Das Wohnen ». L'abonnement a dû être augmenté à fr. 2.— pour les abonnements obligatoires, à fr. 3.— pour les abonnements libres et à fr. 5.— pour les abonnés ne faisant pas partie de notre Union. Le nombre de pages est de 12. Notre rédaction s'efforce de répondre aux demandes de nos abonnés, pour rendre notre organe plus intéressant.

La revue en langue française « L'Habitation » a commencé sa deuxième année. L'initiateur et le premier rédacteur de l'organe de nos confédérés romands, M. Camille Martin, est malheureusement décédé brusquement cet automne. Nous pensons avec reconnaissance à tout le travail qu'a fait ce pionnier du mouvement coopératif dans le domaine de l'habitation. Son collaborateur M. Arnold Hoechel a repris la rédaction dans le même esprit. Nous rappelons encore la mémoire de M. Eberlé, le premier rédacteur de notre organe de langue allemande, décédé en France au cours de cette année.

5. Exposition circulante « La maison familiale ».

Cette exposition des plans de 38 types de maisons exécutées avec les subventions de notre fonds de roulement a été clôturée. Elle a passé cette année à St-Imier Delémont, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Berthoud, Sion, Kreuzlingen, Langenthal, Glaris et St-Gall. Au total 19 localités ont accueilli cette exposition qui a partout vivement intéressé le public.

6. Conférence.

Des conférences ont été données à l'occasion de l'exposition mentionnée. Nous rappelons que nous tenons à disposition des diapositifs pour les conférenciers.

7. Brochures.

La brochure « Petites maisons familiales » continue à être vendue. Celle sur les questions du chauffage par M. Liering, ayant été épuisée, le Neuland Verlag en a édité une seconde série, augmentée de quelques exemples de chauffages centraux à distance.

8. Maisons-types.

Le fonds de roulement fédéral de fr. 200.000.— a été réparti aux projets suivants :

Coopérative familiale de Zurich, fr. 45.000.— pour 64 maisons familiales de 3 ou 4 chambres pour familles nombreuses.

Coopérative « Vränelisgärtli » à Zurich, fr. 25.000.— pour 54 maisons familiales de 4 et 5 chambres.

Coopérative « Heimstätten » à Winterthur, fr. 25.000.— pour 18 maisons familiales de 4 pièces.

Coopérative « Gartenland » à Bâle, fr. 22.000.— pour sa 2^e étape de construction.

Coopérative « Lange Erlen » à Bâle, fr. 44.000.— pour 63 maisons destinées à des familles nombreuses.

La somme de fr. 20.000.— a servi concurremment à la Coopérative des femmes sans famille et occupées professionnellement, pour la construction d'un immeuble de 12 appartements de une et deux chambres à la Tiefmattstrasse à Berne et à la Coopérative du personnel de la ville de Bienne pour 16 maisons familiales de 4 chambres.

Société Coopérative de la maison familiale à Lausanne, fr. 15.000.— pour 18 maisons familiales économiques à la route du Mont.

Ces prêts sont faits durant la construction et contre garantie. Le Comité central a examiné la possibilité d'un règlement permettant l'octroi de sommes plus fortes, éventuellement même du total des fr. 200.000.— pour faciliter de grands projets et des essais sur la base des principes de l'habitation moderne. La Confédération a décidé ce printemps de laisser ce fonds de roulement en mains de l'Union Suisse tant que les conditions actuelles du logement ne seraient pas modifiées.

9. Statistique des Coopératives d'habitation.

M. le professeur Mangold avait entrepris l'établissement d'une statistique sur les Coopératives d'habitation en Suisse en 1927 et leur développement dès 1883. (voir *L'Habitation*, novembre 1928, page 83). M. Ruf de Bâle étend ces recherches à la constitution, aux caractéristiques et à l'œuvre des Coopératives. Nous en donnerons les résultats cette année.

(A suivre)

Fédération autrichienne pour la Réforme de l'Habitation.

Cette fédération a été constituée en Avril dernier sur l'initiative de la Fédération Internationale de l'Habitation à laquelle elle est affiliée.

L'Autriche, où le problème du logement est très pressant, a produit, après la guerre, des efforts remarquables ; il suffit de rappeler les résultats de la politique du logement de la Municipalité de Vienne.

La loi pour l'encouragement de la construction va être promulguée prochainement par le Gouvernement et entraînera une nouvelle extension de la construction, stimulée par la création de cette Fédération. Font partie de celle-ci les Ministères de l'administration sociale, l'Union des Villes autrichiennes, les Chambres de Commerce, les Chambres des ouvriers et employés, les Instituts d'assurance sociale, les Organisations socialistes et chrétiennes des locataires, les Sociétés pour la construction d'utilité publique et l'Union des architectes et celle des ingénieurs et architectes autrichiens.

Le but de la Fédération est l'encouragement à la construction et l'amélioration de la qualité des logements ; elle veut continuer les traditions de l'ancienne « Zentralstelle für Wohnungsreform » (Centrale pour la réforme de l'habitation) et, comme elle, faciliter l'étude des éléments de l'habitation par des propositions, des discussions, des expositions et la diffusion de ces questions dans le public.

Le président de la Fédération est M. le Dr. Ludwig A. Atmann, ancien président du Tribunal de Vienne ; les vice-présidents sont Anton Weber, Conseiller municipal de la Ville de Vienne, délégué aux Logements et Hofrat Wilhelm Bonzak, président du « Zentralverband der gemeinnützigen Bauvereinigungen ». (Union des Sociétés d'habitation ayant un caractère d'utilité publique).